

349 infractions au code de l'environnement relevées par l'ONCFS dans le Pas-de-Calais en 2018

Le rapport d'activité 2018 de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour la délégation interrégionale Hauts-de-France Normandie vient de paraître. Dans le Pas-de-Calais, ce sont plus de 349 infractions qui ont été relevées l'année passée, représentant 201 procédures judiciaires.



Saisie de caméléons © P. Pacouil/ONCFS

Basés à Arras et Longfossé, les agents du service départemental ONCFS sont quotidiennement sur le terrain pour faire respecter le code de l'environnement et mener des études sur la faune sauvage et ses habitats. Que ce soit la police de la chasse, mais également le respect des espaces protégés, le contrôle de la vente et de la détention d'espèces de faune et flore protégées, le contrôle de la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels... les missions de police représentent 84 % de leur temps.

En 2018, **349 infractions** ont été relevées par les inspecteurs de l'environnement du service départemental du Pas-de-Calais (SD62), représentant **201 procédures**.

Les priorités du service ont notamment porté sur la lutte contre le **trafic d'espèces** et notamment de **passereaux**, la lutte contre les **atteintes aux milieux** tels que les dépôts d'immondices et la **police de la chasse**.

En novembre 2018, une opération de contrôle d'une grande bourse aux reptiles à Arras, réalisée conjointement avec d'autres services de l'Etat, a permis une saisie exceptionnelle de caméléons extrêmement rares et d'autres espèces protégées. Au total, 311 spécimens, issus de 40 espèces différentes ont été saisis.

Une attention particulière est par ailleurs portée sur le trafic de passereaux très présent dans le département. 16 procédures et plus de 90 oiseaux ont été saisis en 2018.

En matière de police de la chasse, le service départemental a mis l'accent sur le contrôle du respect des plans de gestion petit gibier (lièvre, perdrix).

A côté de ces missions de police, les agents de l'ONCFS apportent **conseils et expertise technique** auprès des pouvoirs publics et participent également à des **suivis de la faune sauvage** : baguage de pigeons et bécasses des bois, le comptage d'oiseaux...

CONTACT PRESSE

Stéphane CATHELAIN

Chef du service départemental

ONCFS du Pas-de-Calais

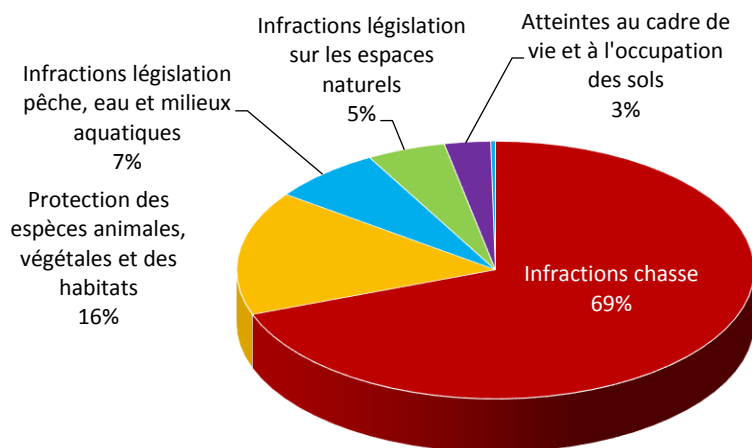
03.21.23.42.75

sd62@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un établissement public sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture

TSVP



Répartition des thématiques des infractions relevées par le service départemental ONCFS du Pas-de-Calais en 2018



Lien vers le rapport d'activité :

<http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/ONCFS-RA-HdFr-Normandie-2018-complet-BR.pdf>

L'Office français de la biodiversité :

un nouvel opérateur pour protéger et développer la nature et la biodiversité

Au 1er janvier 2020, l'ONCFS et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) unissent leurs compétences pour créer un nouvel établissement public : L'Office français de la biodiversité (OFB). Les missions confiées à ce nouvel établissement ont pour objectif général la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau.

Dans le Pas-de-Calais, 18 agents aux pouvoirs de police renforcés, seront ainsi compétents pour relever toutes atteintes à l'eau et à la nature.

CONTACT PRESSE

Stéphane CATHELAIN

Chef du service départemental

ONCFS du Pas-de-Calais

03.21.23.42.75

sd62@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un établissement public sous double tutelle des ministères en charge de l'Écologie et de l'Agriculture

